



**FÊTER
RENCONTRER
PARTAGER**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA NOMINATION DES CANDIDATS AU BUREAU DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2026

Le Bureau de l'association Maison de Rêves est élu pour trois ans, il peut éventuellement faire l'objet de modification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire début février 2027. Celui-ci sera voté lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 5 février 2026. Les réunions s'organisent avec les membres et ceux-ci se réunissent au minimum tous les trois mois.

Tous les membres sont éligibles à le rejoindre. Ils choisissent ensuite un pôle, qui est un sous-groupe gérant une partie des activités de l'association. Les pôles sont des petits groupes de 2 à 6 personnes avec au moins une personne du Bureau et des membres du Conseil d'administration et des bénévoles. Cette fonction est exercée bénévolement.

Les membres sont soit : secrétaire (adjoint/e), trésorier/e (adjoint/e).

Si vous êtes intéressé ou que vous souhaitez rejoindre le conseil d'administration, merci de contacter le référent ou de retourner le formulaire à l'association au plus tard le mercredi 4 février 2026.

Référent : Cédric VEDRENNE

Contact : c.vedrenne.maisondereves@gmail.com

Nom : _____

Prénom : _____

Contact : _____

Je souhaite rejoindre le bureau 2026 .